

CRÈCHE FAMILIALE



Charte d'accueil
pour de bonnes relations
entre famille et assistante
maternelle





Une relation de qualité

La confiance mutuelle

En tant qu'assistante maternelle et parent, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, dans un esprit et un climat de confiance réciproque.

Le respect des différences

En tant qu'assistante maternelle et parent, nous nous engageons à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, convictions religieuses...).

La gestion des conflits

En tant qu'assistante maternelle et parent, nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme, sans la présence des enfants afin d'en discuter et d'éventuellement faire appel ensemble à une personne ressource (directrice ou éducatrice de jeunes enfants de la crèche).

Un accueil de qualité

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à organiser une période d'adaptation avec l'enfant.

En tant que parent, je m'engage à m'organiser pour respecter cette période, à donner toutes les informations nécessaires pour aider l'assistante maternelle à mieux comprendre et découvrir mon enfant.

Les moments clefs

En tant qu'assistante maternelle et parent, nous nous engageons à échanger sur les différents moments clefs de la journée et à nous mettre d'accord sur les principes à respecter notamment sur :

- Les repas (les pratiques de chacun, les interdits...),
- Le sommeil (rythmes...),
- Les activités (sorties, ateliers d'éveil, jeux éducatifs),
- L'apprentissage de la propreté.

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à accueillir et respecter l'enfant dans sa spécificité et ses besoins, à m'en occuper avec bienveillance et à centrer mon action éducative sur son bien-être.

Le respect de chacun

Le domicile de l'assistante maternelle

L'habitation de l'assistante maternelle est un lieu de vie privée et un lieu de travail.

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à ce que ces espaces soient adaptés pour l'accueil des enfants (hygiène, jouets, sécurité...).

En tant que parent, je m'engage à respecter la vie privée de l'assistante maternelle et à respecter son lieu de vie.

La famille de l'assistante maternelle

Les membres de la famille de l'assistante maternelle cohabitent parfois au quotidien avec les enfants accueillis.

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à donner la priorité aux enfants accueillis.

En tant que parent, j'ai conscience que l'accueil de mon enfant se déroule dans le cadre familial tout en sachant que l'assistante maternelle reste l'unique responsable de mon enfant.

L'arrivée et le départ des enfants

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à informer le parent du déroulement de la journée : repas, sommeil, activités, anecdotes... je peux également proposer un cahier de liaison.

En tant que parent, je ne fais pas durer de façon excessive ces échanges d'information sur la journée et reste respectueux des horaires prévus dans le contrat d'accueil.

L'articulation entre la famille et le lieu d'accueil

La coéducation

L'enfant évoluant dans différents milieux de vie (famille, assistante maternelle, ateliers d'éveil...), nous nous engageons à rechercher ensemble la plus grande cohérence éducative possible entre ces milieux pour le bien-être de l'enfant.

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à respecter les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant, à reconnaître leurs compétences et connaissances et à respecter leurs demandes lorsqu'elles ne vont pas à l'encontre du projet éducatif ou du règlement de fonctionnement de la structure.

En tant que parent, je m'engage à respecter l'assistante maternelle comme une professionnelle de la petite enfance qui a les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir mon enfant et veiller à son épanouissement physique et psychologique.

L'information

En tant qu'assistante maternelle, je m'engage à donner au parent toutes les informations liées à l'organisation de l'accueil et de la structure (séances d'atelier d'éveil, visites médicales, événements festifs, dates de congés...).

En tant que parent, je m'engage à donner les informations qui s'avèrent nécessaires pour une bonne prise en charge de mon enfant (absences, maladie, traitement médical, personnes habilitées venant chercher l'enfant, téléphone(s) pour être joint dans la journée en cas d'urgence...).

***Cette charte est un outil de dialogue
et de réflexion entre les parents
et l'assistante maternelle.***

Elle est le fruit d'un groupe de travail réunissant les assistantes maternelles de la crèche familiale des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

*(Sylvie Auger, Michèle Baudouin, Chrystelle Bigot,
Nathalie Clairet, Sabrina Grillard, Catherine Jeanson,
Sylvie Léon, Michèle Maury, Sabine Mosnier, Valérie
Périchon, Corine Prade, Virginie Toutain),
l'éducatrice de jeunes enfants, Gaëlle
Prod'homme et Claire Barreau.*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

6 place Aristide Briand
28 230 Épernon
Tél. : 02 37 83 49 33
Fax : 02 37 83 73 90
www.porteseureliennesidf.fr

Crèche familiale
Morgane Jauneau
7, rue de la Gare
28 230 Épernon
Tél. : 02 37 18 04 20
crechefa.vergers@porteseureliennesidf.fr